

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		OSTÉOPATHE ANIMALIER													
Nature de l'activité (1)		15 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
2												AA	36 247	100,26 %			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	36 247	100,26 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	95	0,26 %			
	4	Montant net des recettes										AD	36 152	100,00%			
	5	Produits financiers (4)										AE	3	0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	261	0,72 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	36 416	100,73 %			
3												BA	492	1,36 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	492	1,36 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	39	0,11 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	8	0,02 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	246	0,68 %			
	13	Autres impôts										BS	385	1,06 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	680	1,88 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 001	2,77 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	42	0,12 %			
	17	Entretien et réparations 130 0,36 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	2 309	6,39 %		
	18	Personnel intérimaire															
	19	Petit outillage (11) 366 1,01 %															
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité 122 0,34 %															
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 1 103 3,05 %															
	22	Primes d'assurances 588 1,63 %										Total : Transport et déplacements	BJ	11 468	31,72 %		
	23	Frais de véhicules (12) 10 338 28,60 %															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 1 131 3,13 %															
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	4 063				BK	4 572	12,65 %		
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	303		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	206								
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès 780 2,16 %										Total : Frais divers de gestion	BM	2 656	7,35 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 1 067 2,95 %																
28	Frais d'actes et de contentieux																
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 385 1,06 %																
30	Autres frais divers de gestion 424 1,17 %																
31	Frais financiers (14)										BN	120	0,33 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	9	0,02 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	24 027	66,46 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **OSTÉOPATHE ANIMALIER**

N° SIRET

15 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	12 389	34,27 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	244	0,67 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	12 632	34,94 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	484	1,34 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	484	1,34 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	12 149	33,61 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	4 391		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	481		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	3 431		

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			25 447			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B